



Activités extrascolaires dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Depuis de nombreuses années, nous permettons aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs le mercredi de s'absenter pour aller à leurs activités extra-scolaires (activités sportives, artistiques ...).

Pour certaines activités, les enfants partent et reviennent via un co-voiturage de parents, pour le foot à la Vitréenne les enfants prennent la navette et pour le basket les animateurs de l'accueil de loisirs emmènent et ramènent les enfants.

Le mercredi nous vivons donc au rythme du va et vient des activités.

Les changements d'horaires du basket pour cette saison nous ont amené à réfléchir sur la poursuite ou non de ce cumul « activité-accueil de loisirs ». En effet, s'il nous apparaît comme dommageable pour les enfants de les priver de cette possibilité il nous paraît important d'expliquer ce que cela induit pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les années passées, les créneaux de basket avaient lieu en début d'a-m ce qui correspond à l'accueil de loisirs à un temps de sieste des petits, et d'activités informelles pour les plus grands. Ils nous étaient alors possible de détacher un animateur pour emmener et ramener les enfants du basket, et cela ne perturbait pas nos temps d'activités collectives.

A la rentrée, le basket aura lieu le matin (pour la plus part des enfants concernés par l'accueil de loisirs), de 10h à 11h et de 11h à 12h15. Ces créneaux ne nous permettent pas de détacher un animateur pour faire les allers/retours, car cela correspond à des temps d'animation à l'accueil de loisirs. Cela remet également en cause notre organisation, comment mener une activité collective quand un groupe d'enfants part en plein milieu, des temps de repas en décalés car les enfants passent à table à 11h45, mais le dernier groupe ne rentrera pas avant 12h20. Si la pratique des activités extra-scolaires, est importante, pour autant, celle-ci ne doit pas nuire au projet mis en place à l'accueil de loisirs au détriment des enfants présents.

Voici les adaptations que nous mettons donc en place pour la rentrée scolaire 2018/2019 :

- Le cumul activité – accueil de loisirs reste possible, une autorisation parentale est à compléter pour l'année.
- Le transfert des enfants entre le basket et l'accueil de loisirs devra se faire par des parents présents au basket (voir avec le club).
- Très ponctuellement si nous sommes à l'extérieur (potager, bibliothèque...), les enfants devront être ramenés sur notre lieu d'activité.

Comptant sur la collaboration de chacun,

Camille GUINDON,
Directrice de l'accueil de loisirs.